



Temps partiel - retour temps plein

Par **onkko**, le **27/07/2021** à **20:16**

Bonjour, Suite à une période difficile et sur avis de ma cadre de santé (je suis aide soignant), j'ai demandé un travail partiel à 80 % pour me reposer. Je suis maintenant beaucoup mieux et souhaite reprendre à temps plein. Ma question est : l'employeur peut-il refuser ma demande de réintégration à temps plein pour X raison ? Cordialement.

Par **amajuris**, le **27/07/2021** à **20:33**

bonjour, l'employeur dispose bien d'un droit à refuser la demande de passage d'un temps partiel à temps plein. Mais ce refus n'est en réalité possible que si l'entreprise ne compte au jour de la demande aucun poste équivalent disponible à temps plein. En effet, les salariés à temps partiel bénéficient d'une priorité pour l'attribution d'un emploi à temps plein de leur catégorie professionnelle ou équivalente (ou même différente si un accord collectif le prévoit). Cette priorité marche pour un contrat à durée indéterminée (CDI) comme pour un contrat à durée déterminée (CDD). source: [passage-du-temps-partiel-a-temps-plein.htm](https://www.amajuris.com/passage-du-temps-partiel-a-temps-plein.htm)
salutations

Par **onkko**, le **28/07/2021** à **17:57**

merci beaucoup Amajuris